

Eric Delecasse
Directeur Equipe technique Interreg - Antenne Wallonie

**Éléments d'intervention à la Plateforme d'intelligence
territoriale wallonne – 3/05/2018 - Namur**

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de m'accueillir dans votre enceinte aujourd'hui. Philippe Destatte, au moment de l'envoi de l'invitation à cette rencontre, a proposé un contenu particulièrement alléchant pour mon intervention à savoir : les perspectives et stratégies transfrontalières portées par le programme Interreg et les nouvelles ambitions européennes.

Autant, je pense pouvoir être un bon *représentant de commerce* pour vous décrire le contenu de la stratégie du programme de coopération Interreg V FWVL, autant il me sera intellectuellement impossible de vous en livrer les résultats et l'impact sur le territoire étant donné que l'état d'avancement actuel du programme. En effet, les projets sont pour 35 à 40% à peine arrivés au tiers de leur mise en œuvre. 40 autres % est en phase de démarrage/lancement. Enfin, un 3^{ème} appel à pré-projets a été clôturé au 28/02/2018 dont le processus d'évaluation est en cours.

Je risque encore davantage de vous décevoir en vous précisant qu'il m'est, à ce stade, tout à fait impossible de vous en dire davantage sur les perspectives du programme et les nouvelles ambitions européennes de manière concrète étant entendu qu'à l'exception de la proposition de cadre financier pluriannuel, COM n'ai laissé filtrer que peu d'informations officielles même si, comme je tenterai de vous l'indiquer, des tendances semblent se dessiner (ou à tout le moins des ballons d'essai sont lancés par COM qui examine la trajectoire de l'objet...)

C'est donc davantage sur base modestement de mon expérience au travers du programme Interreg que je souhaiterais vous livrer quelques réflexions. Les propos qui suivent n'engagent que moi et se veulent avant tout être modestement une contribution sous forme de commentaires/observations/constats permettant, je l'espère, d'alimenter la réflexion et venant étayer certains constats de l'excellent (je le souligne)

feuillet de la Wallonie. L'occasion également de confirmer tout l'intérêt de mener cette réflexion stratégique.

Alors évidemment, je vais commencer par vous parler d'Interreg. Je sais d'expérience qu'Interreg suscite des réactions contrastées voire passionnées...

Quelques lieux communs

- **Interreg, c'est compliqué** – C'est tellement vrai qu'on finit par développer une ingénierie liée à la gestion des fonds structurels européens et probablement de moins en moins à l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale... Et donc aussi de risquer de perdre petit à petit la vision de ce pour quoi on développe des projets/des programmes.
- **Pour faire du transfrontalier, il n'y a pas qu'Interreg**
- **La communauté (secte) Interreg c'est du folklore et des doux rêveurs.** Sur fond de « concurrence » entre les programmes régionaux et ceux de la CTE.
- **Interreg ça n'est jamais que du financement...** tellement trivial voire vulgaire de parler d'argent...
- Etc.

Dans les faits, et je grossis le trait volontairement, retirez tout ce qui est financé dans la cadre d'Interreg et regardez ce qu'il reste concrètement comme actions menées au bénéfice des territoires transfrontaliers et/ou des populations... la surprise sera de taille... taille très modeste au demeurant. Je le déplore sincèrement et je vais probablement vous surprendre, en vous disant que je souhaite ardemment qu'Interreg ne soit plus nécessaire :

- Soit, soyons utopistes, parce que la frontière ne constituera plus un handicap pour les territoires qui la jouxtent ;
- Soit parce que les EM (au sens large du terme – c.-à-d. fondamentalement l'ensemble des parties prenantes – publiques à quelque niveau que ce soit ou privées) auront pris le relais de cette politique volontariste.

Interreg serait donc ce « mal nécessaire »... En même temps, Interreg constitue un merveilleux laboratoire.

La coopération transfrontalière constitue le laboratoire de l'intégration européenne. Interreg est le laboratoire de ce laboratoire. Voilà pourquoi je souhaite partir de l'expérience d'Interreg pour vous livrer mes réflexions.

Permettez-moi donc tout d'abord de vous dire quelques mots sur le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

Quelques mots tout d'abord pour resituer le programme Interreg FWVL (commentaires diapos):

- Par rapport à politique de cohésion
- Par rapport au territoire
- Par rapport à la stratégie mise en œuvre
- Par rapport au budget.

Nous venons de parler ensemble de coopération transfrontalière. Si j'avais un tantinet de pédagogie, j'aurais probablement débuté cette intervention par vous parler de ce curieux objet qui met de la distance dans la proximité : la frontière. Permettez-moi donc de vous en dire quelques mots...

Étymologiquement, en FR : frontière → Racine latine qui désigne à la fois le front d'une armée (et donc notion d'affrontement), mais aussi le terme pour décrire la façade d'un bâtiment. C'est donc d'une part la notion de mouvement et imprécision d'une part et de stabilité et de netteté d'autre part. Si on fait un détour par la langue anglaise, le terme « boundary » lui provient de « to bind ». Lien.

La frontière est apparemment un objet géographique d'une grande simplicité : sur une carte, elle figure sous la forme d'une ligne de séparation entre 2 territoires. Le biologiste-pharmacien, mais aussi géographe allemand Friedrich RATZEL considère au 19^{ème} siècle la frontière comme l'expression **d'un rapport de force entre 2 Etats qui se matérialise par une ligne fluctuante...**

La frontière serait donc une ligne... C'est bien évidemment et volontairement réducteur. Cette ligne se double d'un **processus** d'ouverture et de fermeture. Ce que l'on retrouve communément dans la littérature dans les notions de bordering (frontiérisation), debordering (défrontiérisation) et rebordering (refrontiérisation) ou de construction/durcissement, dévaluation et raffermissements (Bernard REITEL).

La frontière ne peut être réduite à cet objet territorial qui met de la distance dans la proximité selon la formule d'Arbaret-Schultz... Pourquoi ? Et bien parce que des initiatives permettent de rapprocher les territoires. Et avec cette acception, on entre dans une nouvelle dynamique. Celle que Jean GOTTMAN avait argumentée dès 1952 à savoir que **toute frontière est également une zone**. Les dynamiques spontanées d'échanges et les volontés politiques permettent de construire des projets transfrontaliers et d'imaginer un avenir

en commun. Les dynamiques soutenues par Interreg en sont une des illustrations.

Et donc, comment passe-t-on du frontalier au transfrontalier ? Au-delà de cette question qui peut paraître technique se joue en fait un enjeu d'**intentionnalité**. **La démarche de coopération n'est donc ni automatique ni naturelle.** ! Est-ce facile : non. Croyez bien que si ça l'était, les programmes INTERREG que je viens d'évoquer n'existeraient probablement pas.

Et quel avenir pour ces programmes ?

À l'heure où l'avenir de la politique de cohésion après 2020 se dessine petit à petit, certains scénarii qui circulent font état d'une hypothèse de concentration des moyens sur un nombre plus limité de régions en lieu et place d'une politique bénéficiant à l'ensemble des régions. Vu le poids plus que limité de la CTE au plan budgétaire (2,5% de la politique de cohésion), l'hypothèse de travail relativement défavorable à nos contrées n'est pas étendue à la politique en matière de coopération territoriale et transfrontalière en particulier.

Je pense que si cette hypothèse venait à être formulée, il y aurait évidemment moyen de bâtir un argumentaire pour contrer cette proposition (en commençant par rappeler l'article 174 du traité qui insiste sur l'attention particulière à accorder aux régions **frontalières** afin de tendre au renforcement de la **cohésion économique, sociale et territoriale** de l'UE). Là n'est pas mon objectif. Je voudrais malgré tout évoquer avec vous 3 éléments essentiels qui me semblent légitimer si besoin en est encore la réflexion menée sur le besoin d'action publique transfrontalière en général (et franco-wallon en particulier – tout ne passera pas Interreg !!!!):

1. Ainsi que la communication de la Commission du 20 septembre 2017 intitulée « **stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'UE** » le rappelait, les régions frontalières de l'UE couvrent **40% du territoire communautaire** et 30% de la population (soit 150 millions). Le texte évoquait également le fait que le processus d'**intégration**¹ de l'UE a contribué à faire de ces régions frontalières qui étaient des zones

¹ Sur la définition d'intégration : processus d'incorporation ou de rapprochement entre deux ou plusieurs entités territoriales sans que chacun ne disparaisse ou ne perde son intégrité. L'intégration n'est ni une assimilation, ni une fusion, mais elle introduit toutefois des changements dans les entités en présence. Dans le cadre du processus de construction européenne, le politiste Fritz SCHARPF distingue l'intégration **négative** qui comprend l'ensemble des mesures qui visent à réduire ou faire disparaître les effets de barrière et l'intégration **positive** qui consiste à élaborer un cadre de régulation à l'échelle européenne, un système politique qui sert de référence à l'ensemble des entités considérées.

essentiellement périphériques, des zones de croissance et d'ouvertures. J'irai même plus loin en considérant qu'avec l'achèvement du grand marché et la réalisation des 4 libertés prévues par l'AUE ont mis les régions frontalières au-devant de la scène parce qu'il convenait de préparer ces régions aux conditions et aux conséquences de ce marché. Elles sont ainsi passées de la périphérie à une situation de régions centrales (REITEL & WASSENBERG 2015). Tout est-il désormais accompli ? Non, une étude de 2017 pilotée par Politecnico di Milano et intitulée « *Quantification of the effects of legal and administrative border obstacles in land border regions* » estimait que les régions frontalières pourraient potentiellement être plus riches de 8% si tous les obstacles actuels étaient éliminés et si tout le monde parlait la même langue (écueil que nous n'avons d'ailleurs pas au niveau de la frontière franco-wallonne) ! Scénario évidemment peu réaliste, voire peu souhaitable, car *l'Europe est fondée sur la diversité*. Néanmoins, si 20% seulement des obstacles existants étaient résolus, les régions frontalières verraient quand même leur PIB augmenter de 2%. L'impact estimé sur l'emploi sera potentiellement d'un million d'emplois. Cette communication propose également une liste de 10 domaines d'actions. Il est intéressant de constater qu'un certain nombre d'éléments repris dans la partie « interpellation » rejoignent parfaitement ces 10 mesures.

2. En s'appuyant sur ce caractère « naturel de la coopération » et en l'appliquant sur la frontière franco-belge que constate-t-on ? Bien que la frontière franco-belge ne connaisse pas d'handicap naturel, cette zone ne constitue pas encore aujourd'hui un réel territoire de coopération sur lequel une parfaite fluidité à quelque niveau que ce soit ne puisse être observée. **Au mieux, on peut effectivement y trouver des poches de coopération**, c.-à-d. des sous-territoires, qui vont développer des relations privilégiées et entrer dans une logique de fabrication d'objets faisant passer la frontière du statut de cicatrice de l'histoire à celui de frontière suture (et non-couture pour l'occasion). Le feuillet présenté en est une parfaite illustration.
3. COM a passé un marché avec SWECO qui a abouti à la production d'une étude en 2016 « *Collecting solid evidence to assess the needs to be addressed by Interreg cross-border cooperation programmes* » :
Approche des besoins définis par frontière (en clair sur toute la frontière franco-belge alors que celle-ci est tout sauf homogène et sur un Buffer 25 km) → limitation des coopérations à ce qui relève des besoins identifiés et prédéfinis → Ferme la porte aux opportunités, à l'innovation et à la créativité. + tendance à la convergence et à la globalisation par

frontière s'imposerait en opposition donc à une vision territoriale diversifiée par nature et soutenant l'émergence ascendante de nouveaux espaces ! Disons-le d'emblée, **la coopération transfrontalière est là pour solutionner des problèmes liés à la frontière (à des distorsions), MAIS PAS UNIQUEMENT. Il peut également s'agir de tirer profit de complémentarités et ainsi créer de nouvelles opportunités à coopérer.**

Les relations franco-wallonnes sous l'angle de la « géopolitique locale ».

Quelques éléments de contexte en lien direct avec la gestion d'un programme Interreg et de celui Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen. Quelques faits marquants sur 2014-2020 qui expliquent en tout ou partie le risque de passage progressif de la Wallonie d'une zone centrale vers une périphérie de 2 ensembles :

- a. Les restrictions budgétaires dans le chef des autorités publiques à attiser un intérêt grandissant pour les programmes. On a vu **apparaître des nouvelles vocations au transfrontalier....** La possibilité offerte d'agrandir les espaces de coopération n'est pas neutre non plus. En effet, jusqu'à 2007-2013, on faisait une distinction entre les zones éligibles et les zones adjacentes. Sous prétexte de simplification, cette distinction disparaît. Cela implique que certains départements devenus pleinement éligibles et donc partie prenante à la gouvernance du programme veulent « leur part du gâteau » même si la relation à la frontière est particulièrement ténue...
- b. Logique de plus en plus présente de certains élus ou de leurs représentants de faire du transfrontalier (et donc de la coopération) avec une calculette dans une logique de « I want my money back » + **lien avec la disparition des sous-programmes** → impact : tripartisation du programme. Donc aussi déplacement du centre de gravité davantage vers **l'Ouest**.
- c. Ce qui a toujours été le cas, programme particulièrement « **politisé** ». Opportunité pour l' élu de ramener sur son territoire, mais aussi de se donner une image « européenne » / « internationale ». Même si ne pas oublier l' élu est élu sur son territoire. Ce qui est intéressant à observer c'est la « politisation du programme », mais par contre, pas d'enceinte politique (et peu d'ailleurs de dynamique visant à en mettre une en place)

permettant aux élus de se rencontrer (à l'exception de « poche » : LKT, Parc Naturel). Petite parenthèse qui me permet de faire le lien avec la publication « les territoires transfrontaliers – la Fabrique de l'Europe – MOT 2017. On y retrouve un chapitre particulièrement intéressant sur la construction des territoires transfrontaliers. Dans ce contexte, 3 aspects s'avèrent incontournables. Ces 3 aspects ne comportent pas d'ordre chronologique déterminé et peuvent s'envisager comme les 3 côtés du triangle du projet de territoire transfrontalier. Il faut a minima :

1. **Une première impulsion politique pour aller dialoguer avec le voisin frontalier ;**
2. À la base de ce dialogue, une observation ou diagnostic transfrontalier ;
3. Enfin, la dimension de se connaître, se comprendre, développer le vivre ensemble, se sentir impliqué dans la construction du territoire transfrontalier.

La Wallonie se trouve quelque peu écartelée entre 2 grands ensembles / logiques.

1. À l'Ouest tout d'abord : Mastodonte « informe » → Programme des 2 mers avec les Britanniques → Brexit, mais toujours volonté de coopérer. Choix pas neutre de VL de mettre une part particulièrement substantielle des financements octroyés à VL sur ce programme **au détriment du FWVL**. Seul programme auquel participe le Conseil régional HDF où l'AG n'est pas assurée par ce même conseil ! La vision flamande de mettre un pied dans la porte dès que possible au niveau des projets est également de nature à déplacer le centre de gravité du programme vers l'Ouest. La signature récente d'une entente entre CR HDF et Voka WVL ne doit pas être minimisée (objectif : permettre aux entreprises VL de recruter plus facilement dans les HDF et faciliter l'implantation des entreprises VL en HDF).

Attention aussi aux stratégies macro-régionales qui pourraient se développer (Mer du Nord – Je pense qu'il y aura lieu que la Wallonie puisse également se positionner sur cette question). Sur les macro-régions, c'est un peu le nouveau joujou COM. Interreg et les GECT sont davantage institutionnalisés, les macrorégions sont censées montrer la capacité d'innovation des instances européennes pour construire la

coopération territoriale (à ce jour, 4 existent² : BALTIQUE, DANUBE, MER ADRIATICO-IONIENNE et ALPES). Il s'agit donc de « zone incluant le territoire de plusieurs pays ou régions différents associés autour de caractères ou de défis communs ».

2. À l'Est → La fusion des Régions françaises de CARD, LOR et ALSACE avec une capitale à Strasbourg déplace à nouveau le centre de gravité vers l'Est. Les Ardennais ont enfin été acceptés comme observateurs au niveau de la Grande Région institutionnelle. Ceci n'est pas neutre pour l'avenir non plus. En effet, depuis 2 périodes de programmation, l'ex-CARD à frapper à la porte du programme GR sans succès. Leur intégration dans la GR institutionnelle laisse à penser qu'ils pourraient également faire leur entrée dans le futur programme Interreg éponyme. Belle opportunité me direz-vous. Reste à rappeler l'hypothèse souvent entendue d'une rationalisation accrue des programmes en termes géographiques. La question de la superposition des espaces de coopération reste posée. D'une part, ces superpositions constituent des opportunités pour les territoires concernés, mais, d'autre part, l'allocation des ressources au niveau européen n'a, jusqu'à présent, pas intégré cette dimension. Dans un contexte de réduction budgétaire, les moyens budgétaires alloués risquent d'enregistrer des diminutions substantielles. Dès lors, des choix stratégiques devront être posés pour redéfinir les espaces et éviter le saupoudrage au risque de ne pas y générer l'impact attendu. À titre d'exemple, si le département des Ardennes venait à être partenaire sur les programmes GR et FWVL, est-ce qu'une logique identique ne devrait pas s'appliquer également à la Prov. De Namur (voire à la pointe du Hainaut). Si à l'inverse, un choix devait être opéré et que les Ardennes partent vers GR, par symétrie, les Provinces de Luxembourg et de Namur devraient-elles faire le même grand saut ?

→ Cette question permet donc de renvoyer la relation franco-wallonne à la fois au territoire de HDF que de GE ! On y perçoit également rapidement la quadrature du cercle transfrontalier : on recrée des frontières (ou des discontinuités) ailleurs que là où on efface les frontières !

Je souhaiterais également aborder avec vous la question des échelles (nécessaire besoin de décroisonner) et types de coopération.

² 3 principes « NO » : no EU FUNDS, NO new structures and NO new legislation

Commençons par **les échelles de coopération**, l'habitude veut que l'on mette en concurrence voire que l'on oppose les différentes échelles territoriales de coopération. Je reste persuadé que la clé d'entrée doit être la mise en relation entre la thématique de coopération et l'échelle de coopération la plus appropriée. La construction de cette matrice permet ainsi d'identifier les espaces les plus pertinents de coopération en fonction de leur nature. Quelques exemples :

- Bassin de vie pour la coopération sanitaire ;
- En R/D, échelle plus vaste envisageable ;
- Gestion intégrée d'un cours d'eau : bassin (ex : DIADEM)

Dès lors, tantôt la couverture géographique la plus adéquate sera au plan local, tantôt au plan transnational. Il faut en revanche impérativement laisser la possibilité de développer ces différentes échelles. L'une n'est pas meilleure que l'autre. Tout est dans la pertinence de l'échelle de coopération. Ces échelles ne doivent pas être mises en concurrence, mais plutôt être vues comme complémentaires allant même jusqu'à s'alimenter l'une l'autre. Ainsi, une action pilote peut être mise en œuvre à une échelle locale avant d'être dupliquée/adaptée sur d'autres espaces ou à d'autres échelles.

Les **formes de coopération**. Je me permets de vous recommander la lecture de l'excellent article d'Emmanuelle BOULINEAU³ dans la revue en ligne de géographie politique et de géopolitique « L'Espace politique » de 2017. Son article intitulé « pour une géographie politique de la coopération territoriale » - Régions transnationales et réseaux de villes en perspective ». Elle propose de replacer la notion de **coopération** (territoriale) au centre du jeu, de penser le but de la coopération avant de penser son territoire d'application. On s'affranchit ainsi d'échelle/niveau prédéterminé. Il en résulte donc, au côté de la coopération sous forme d'espaces transfrontaliers continus, d'avoir une seconde forme de coopération sous forme de réseaux (de villes par exemple). Il s'agit là d'une nouvelle clé d'entrée pour des praticiens du transfrontalier comme moi : penser des coopérations entre des unités **discontinues** dans l'espace : un réel nouveau défi à prendre, à mon sens, en considération.

Dans un cas comme dans l'autre, on va tenter de s'inscrire à rebours de la temporalité limitée d'un projet pour ancrer la coopération dans une approche réellement pérenne.

³ Maître de conférence à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Autre réflexion, en finir avec les exclusivités/chasses gardées dans les axes de coopération – Encore plus dans la logique de réseau ! Ai constaté pendant des années, CRL qui cherchait à se positionner par rapport à Maubeuge ou à Charleville parce que Valenciennes était « une chasse gardée de Mons ». Idem pour Lille par rapport à Tournai. Sur ce dernier si c'est effectivement pour avoir un point d'entrée vers REIMS ok si c'est pour s'arrêter à Charleville bof ! Maubeuge ? euh... Je pense, comme je le conseille à mes futurs opérateurs Interreg qu'il faut entre autres prendre en compte :

- La convergence/la comptabilité des stratégies ;
- Ne jamais perdre de vue la nécessaire approche gagnant-gagnant : donc, qu'ai-je à offrir, à apporter et qu'est-ce qui m'intéresse chez l'autre. S'inscrire dans une démarche pure de « bon samaritain » ô combien noble risque d'entraîner un essoufflement rapide de la dynamique de coopération voire de frustration ;
- La comptabilité des modes de fonctionnement et donc les tailles/masses en présence.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin

Les nécessités de coopérer et les opportunités de coopération dans une dynamique franco-wallonne existent bel et bien. La Wallonie a tout intérêt, comme j'ai tenté de vous sensibiliser à s'investir dans cette voie sous peine de se retrouver « in the middle of nowhere ».

Quel investissement ?

*(Permettez-moi de revenir sur les travaux menés dans le cadre du groupe parlementaire franco-belge. Les constats formulés à l'époque ont fait l'objet d'une actualisation qui a débouché en 2017 sur la volonté d'organiser 3 groupes de travail transfrontaliers : **formation professionnelle et mise à l'emploi ; transports collectifs et infrastructures** et enfin, **environnement**. Un 4ème axe « sécurité civile » est également inscrit, mais se réalise actuellement par le biais d'un projet mené dans le cadre d'Interreg V FWVL « Alarm ». À ce stade, 2 réunions du groupe « environnement » sur la thématique de la qualité de l'air se sont réunies. Pour le reste, les autres groupes tardent un peu à démarrer notamment à cause de l'absence de désignation d'experts côté flamand... Peut-être une carte à jouer connaissant la « frilosité » flamande à se lancer dans des groupes de réflexion institutionnalisés (Modèle informel, fluide, souple, flexible... - différence culturelle prête à exploiter))*

Les opportunités sont nombreuses... Quelques exemples :

- Ne perdons jamais de vue que les Hauts-de-France constituent la première terre d'exportation des entreprises wallonnes ;
- Le canal Seine-Nord et les possibilités d'intégration de la Wallonie dans le plan d'extension du futur Réseau Express Grand Lille vers l'Est ;
- La présence de pôles universitaires importants de part et d'autre de la frontière – voilà de quoi développer un observatoire des territoires voire, pourquoi pas, l'idée un **euro-institut** franco-wallon à l'instar de celui qui existe à Kehl en Allemagne ;
- La barrière linguistique (quasiment) inexistante ;
- Etc.

Qui plus est, l'alignement des planètes est plutôt favorable à la coopération transfrontalière même si des difficultés existent :

→ Difficultés :

1. **fusion des régions**, mais aussi la réorganisation territoriale (intercommunale par exemple) devra encore être absorbée dans les faits et sur le terrain : pour l'instant, beaucoup d'introspection, mais relativement peu de projection vers l'extérieur. C'est en même temps une chance que nous devons saisir pour profiter de cette réorganisation et lancer de nouveaux réflexes de prise en compte du transfrontalier.
2. **Le climat général de fermeture**, de repli sur soi (de part et d'autre de la frontière d'ailleurs), de manque de confiance, de sentiment anti-européen dont la coopération transfrontalière sera également une victime collatérale⁴, de rejet de l'autre voire d'ailleurs de rebordering (passage de la frontière à Valenciennes est devenu plus compliqué – avec ce que ça véhicule comme image du « danger qui vient de l'extérieur ») ;
3. **Le changement ça devrait être maintenant** et... pourtant : certes nouvelle majorité en HDF où un parti à quelques rares exceptions à gouverner seul depuis la création de la Région. L'alternance politique nécessite un certain temps parce que l'inertie de l'administration est bien là (inertie qu'elle aurait quasiment tendance à renforcer pour montrer que... C'était mieux avant).

Ces difficultés peuvent évidemment être transformée en autant d'opportunités sachant en plus que :

⁴ On peut citer l'exemple de l'éligibilité des dépenses... « Faute à l'état nation » - Quatremer : les EM auront tendance à nationaliser les réussites et à européaniser les échecs.

MACRON dans son discours du 17/07/2017 à l'occasion de la conférence des territoires a épinglé entre autres 3 idées fortes que je tiens à partager avec vous :

- i. Une accentuation du principe de **différenciation** à savoir, simplifier les processus d'expérimentation des territoires (en clair, permettre plus aisément aux territoires de s'organiser comme ils le souhaitent afin d'accompagner des processus d'innovation, par exemple, en matière d'aménagement du territoire ou d'urbanisme) ;
- ii. La porte reste ouverte pour un renforcement des compétences régionales en matière de développement économique, des matières sociales ou d'aménagement. ;
- iii. La volonté d'une prise en compte systématique de ce qui se passe de l'autre côté de la frontière dans les régions transfrontalières.

Autant de pistes qui trouvent par ailleurs écho dans le feuillet qui nous rassemble aujourd'hui.

Passer la frontière, coopérer avec son voisin n'est pas inné. Notre propension à penser et à agir à 360 degrés ne se décrète pas. Elle se travaille. La coopération se construit lentement, mais sûrement.

Coopérer, c'est d'abord, s'approprier, apprendre à mieux se connaître, et puis se faire confiance et vouloir réussir ensemble. Henri Ford écrivait : « se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».

Cette réussite reposera en grande partie sur la (bonne) volonté d'hommes et de femmes ! Créons les réseaux... Ces artisans du transfrontalier, ces contaminateurs, ces ambassadeurs comme vous les appeliez. Cette qualification, et ce sera mon dernier point, permet de rappeler que la coopération transfrontalière relève du champ des relations internationales et donc, à ce titre, appelle une « diplomatie territoriale ».

Concept moderne, la diplomatie territoriale désigne la « petite » politique étrangère pratiquée par les collectivités locales et régionales qui deviennent ainsi de véritables acteurs des relations internationales⁵.

⁵ Pour l'anecdote, la directrice de l'Euro-Institut de Kehl, dans un article récent, soulignait, à juste titre, que le vocabulaire habituel de la diplomatie a tendance à être détourné : on ne parle pas de « négociations » mais bien de « discussions », pas de « conflits » mais de

Notons que la coopération transfrontalière n'a ni les mêmes objectifs ni les mêmes enjeux que la diplomatie « classique » des États : elle doit d'une part faciliter le quotidien du citoyen et d'autre part renforcer l'attractivité du territoire transfrontalier.

« défis ». On préférera évoquer la « recherche d'objectifs communs » plutôt que la « défense de ses intérêts », etc.